

Une réunion décisive des écoles d'ARSEA à Lyon (1957) - 2

Annexes au compte rendu de la réunion de la Commission des centres de formation d'éducateurs spécialisés à Lyon, 1957.

- Annexe I. Jean Pinaud, « Etude sur le statut et les conditions d'admission des différentes Ecoles – Problèmes posés par la sélection des élèves », 5 p.
- Annexe II. Mlle Lenhardt, « Rapport sur l'organisation des stages pratiques – Recherche des dénominateurs communs en vue d'une harmonisation – Discussion des résultats », 10 p.
- Annexe III. Dr Kohler, Dr Lachanat, « Etude sur l'organisation des Enseignements théoriques et pratiques », 6 p. + tableaux.
- Annexe IV. Mlle Lenhardt, « Rapport sur les sanctions au cycle d'enseignement », 4 p. + tableaux.

Archives Henri Michard (fonds F. Tétard)



Etude sur le statut et les conditions d'admission
des différentes Ecoles - Problèmes posés par la
sélection des élèves

Présentée par Monsieur PINAUD,
Directeur de l'Ecole de formation
d'Educateurs spécialisés
d'EPINAY-SUR-SEINE.

Avant de commencer la rédaction de ce rapport, je dois préciser que, faute de temps, il ne m'est pas possible d'y apporter tous les développements que j'aurais aimé y faire figurer.

En outre, n'ayant pas reçu de l'Institut de Bordeaux la réponse à mon questionnaire, ce travail de synthèse ne concerne que 5 sur 6 des écoles d'Associations régionales.

I - STATUT

Lyon : Centre de formation créé par l'Association régionale et travaillant en liaison d'une part avec l'Ecole pratique de psychologie et de pédagogie de l'Université de Lyon, et d'autre part avec l'Institut de pédagogie des Facultés Catholiques.

Le Conseil de Direction est présidé par le Directeur de l'Ecole pratique. Un diplôme d'Educateur spécialisé, délivré par l'Ecole pratique de psychologie et de pédagogie de l'Université de Lyon, a été créé par arrêté du 4 juillet 1956 du Ministère de l'Education Nationale.

Montpellier : Institut de psycho-pédagogie médico-sociale de l'Université de Montpellier, fonctionnant avec la collaboration de l'Association régionale, créé par décret du 13 juin 1946, succédant à l'Institut régional de psycho-pédagogie médico-sociale créé en novembre 1943 par l'Association régionale.

Conseil d'Administration présidé par le Recteur d'Académie mais le Conseil ne se réunit pas, le Recteur faisant confiance à Monsieur le Professeur LAFON.

Diplôme de l'Institut.

Pas de règlement intérieur écrit, celui-ci est tacite.

Paris (Epinay-sur-Seine) : Ecole fondée en juillet 1943 relevant directement de l'Association régionale de Paris. Le rôle du Conseil de Direction est dévolu à une Commission de l'Enseignement, présidée par M. le Professeur HEUYER, Président de l'Association régionale, et comportant des Membres choisis en raison de leurs compétences et de leurs titres.

Strasbourg : Ecole fondée en novembre 1951 par l'Association régionale, dont elle relève directement, autorisée par arrêté du Préfet du Bas-Rhin du 10 novembre 1951.

La Direction Technique en est assurée par le Conseil des Professeurs qui a délégué ses pouvoirs à un Comité restreint de Direction.

Toulouse : Ecole relevant de l'Association régionale. Annexée à l'Institut pédotechnique de Toulouse. Direction commune, Conseil de Direction commun.

On voit que les supports juridiques sont très différents :

- 2 Ecoles dont les statuts sont d'ailleurs légèrement différents fonctionnent en symbiose avec un Institut d'Université (Lyon et Montpellier)
- 1 Ecole a été créée par arrêté préfectoral (Strasbourg)
- 2 Ecoles ne font l'objet d'aucun texte réglementaire de création (Paris et Toulouse).

Je n'ai pas été chargé de comparer les avantages et les inconvénients de ces différentes structures. Je n'aurais d'ailleurs pas le temps de le faire.

II - CONDITIONS D'ADMISSION

Titres universitaires : Baccalauréat souhaité partout, mais non exigé.

Examen de culture générale : Exigé partout. Une rédaction pas toujours très claire, ne m'a pas permis de savoir exactement si cet examen de culture était exigé de tous, bacheliers et non bacheliers. Sous toutes réserves, il semble que Lyon, Montpellier et Strasbourg dispensent les bacheliers de l'examen de culture.

Par contre, Epinay (Paris) et Toulouse l'imposent à tous.

Limite d'âge :

Lyon : 19-30 ans, sauf dérogation accordée par le Recteur,

Montpellier : 20-35 ans (dispenses pouvant être accordées),

Paris : 20 ans. Pas de limitation écrite pour l'âge supérieur (35 ans dans les faits), dérogations possibles pour l'âge inférieur : avoir 20 ans au cours de la première année d'études,

Strasbourg : 18 ans. Pas d'indication de limite pour l'âge supérieur,

Toulouse : 18 ans. Pas d'indication de limite pour l'âge supérieur.

Donc : Age inférieur : 18 ans pour 2 Ecoles
19 ans pour 1 Ecole
20 ans pour 2 Ecoles

Age supérieur : 30 ans pour 1 Ecole
35 ans pour 2 Ecoles
pas d'indication pour 2 Ecoles.

Le problème demeure posé de l'admission à la fin des études scolaires ou professionnelles (18 ans) ou de l'admission retardée (19 ou 20 ans). Les raisons des partisans de l'un et de l'autre système ont déjà été évoqués à la Commission des Ecoles, et on ne peut que constater que les arguments avancés par les uns et les autres sont valables.

Sexe : mixité partout

Nationalité : les étrangers sont acceptés partout (réserves formulées par Montpellier, sur le plan technique)

Externat : Lyon, Montpellier, Strasbourg.

Internat : Paris (Epinay) Toulouse (quelques cas de demi-internat pour Toulouse).

III - SELECTION

Sélection appliquée partout selon des modalités qui ne semblent pas avoir été profondément modifiées depuis la parution du numéro spécial de "Sauvegarde de l'Enfance" sur les Ecoles d'Educateurs.

a) sélection avant l'admission :

- stages de contact ou stage préalable de durée variable
- examens médicaux (médecine générale et psychiatrique)
- examens psychologiques, entretiens, etc.....
- stages de sélection à l'Ecole - Modalités variables selon les Ecoles.

b) sélection en cours d'études et en fin d'études :

- notes d'assiduité, résultats des examens divers
- rapports de stages pratiques, travail de mémoire
- travail de synthèse quand il y a regroupement en fin de 2ème année, etc

A noter la souplesse des décisions : le refus n'a pas forcément un caractère définitif et, dans certains cas, les candidats peuvent à nouveau tenter leur chance.....

PROBLEMES POSES PAR LA SELECTION DES ELEVES :

La diversité des réponses faites à mon questionnaire confirme combien il est difficile de définir les critères qui permettent de dire qu'un candidat possède ou ne possède pas les aptitudes lui permettant de réussir (à noter d'ailleurs que réussir les études et réussir dans le métier sont déjà deux choses différentes, d'où importance primordiale des stages de contact préalables.

Je pense de plus en plus que le moment est venu où une étude pourrait être entreprise sur les éducateurs en fonction, compte tenu des données de leur dossier d'observation et de leur dossier de stagiaires.

En ce qui me concerne, je possède environ 300 observations d'élèves qui ont bien réussi ou moins bien.

Mais la réussite, quand elle existe, n'a pas toujours été acquise sans difficulté et on a pu noter parfois, surtout au début de l'exercice de la profession, à la sortie de l'Ecole, des échecs cuisants et des périodes d'instabilité avant que l'Educateur trouve

le centre qui lui convienne, pour toutes sortes de raisons : catégorie de jeunes qu'on y reçoit, leur âge, effectif du centre, sa situation géographique, le comportement des collègues, l'attitude du chef de centre, du personnel etc

Il semble évident que s'il était possible, en partant des données du dossier, d'étudier les raisons qui ont permis la réussite ou qui l'ont empêchée dans tel centre ou dans tel autre dont les composantes diverses sont connues, un grand pas pourrait être fait dans la recherche des critères à définir pour la sélection de nos élèves et pour leur orientation ultérieure.

La Commission de l'Enseignement de l'Association régionale de Paris a déjà été saisie par mes soins de ce problème.



ANNEXE II

Rapport sur l'organisation des stages pratiques -
Recherche des dénominateurs communs en vue
d'une harmonisation -

Discussion des résultats

Présenté par Mademoiselle LENHARDT,
Monitrice-Chef de l'Institut de
Psycho-Pédagogie Médico-Sociale
de l'Université de MONTPELLIER.

PLAN DU RAPPORT :

I - Temps consacré aux stages dans l'ensemble de la scolarité
Total pendant les deux années d'études

- Nombre d'établissements d'accueil
- Temps total consacré aux stages

Stage correspondant à une 3ème année d'études.

II - Conception et but des stages

- Rappel des définitions
- Stages d'information
- Stages de formation
- Stages de perfectionnement
- Ensemble des stages d'un élève au cours de la scolarité
 - o pré-stage
 - o colonies de vacances.

III - Les terrains de stages

- 1º) Désignation : règles qui président à l'affectation des stagiaires
- 2º) Conditions d'agrément des établissements comme terrains de stage
- 3º) Implantation des lieux de stages
- 4º) Les liaisons

IV - Organisation de la formation à l'intérieur d'un établissement recevant des stagiaires

- 1^o) Participation de l'équipe de l'établissement
- 2^o) Participation de l'Ecole de formation et échanges techniques
- 3^o) Conditions de travail des stagiaires
 - o Types de stages
 - o Organisation du travail.

V - Directives et contrôle du travail des stagiaires

VI - Validation des stages

- Notation, Critère de validation
- Difficultés rencontrées
(cf. conclusions rapports sur les stages présentés à la réunion de Bordeaux).

I - TEMPS CONSACRE AUX STAGES DANS L'ENSEMBLE DE LA SCOLARITE

Les dénominateurs communs apparaissent assez difficiles à mettre en lumière, d'autant plus que le cycle des deux années d'études encadrées directement par l'Ecole qu'on s'était donné au départ ne correspond pas à la réalité (les Ecoles de Lyon et de Strasbourg fonctionnant déjà avec trois années de scolarité).

Il est cependant possible de dégager une ligne directrice générale, s'inscrivant dans certaines limites.

- Durée totale des stages (envisagés dans la structure de deux années d'études prises en charge par l'Ecole) :

Ce temps total consacré aux stages se situe entre 8 mois minimum et 12 mois maximum

donc : dénominateur commun = une année scolaire, soit la moitié du temps.

- Répartition de ce temps de stage :

On peut distinguer deux séries de stages :

- o les stages à très courte durée, qui sont de quelques semaines à deux mois (stages dits d'information)
 - o les stages dits de formation, qui sont d'une durée moyenne supérieure à 3 mois (allant jusqu'à 6, 9 et même 12 mois)
- Nombre d'établissements différents, dans lesquels passe un élève au cours de sa scolarité :
- o de 2 minimum (ex. Toulouse)
 - o à 5 maximum (ex. Epinay)

DISCUSSION DE CES RESULTATS

Il est évident que ces deux éléments : nombre d'établissements et durée de chaque stage, sont en raison inverse l'un de l'autre.

On peut donc dégager en gros deux types d'Ecoles :

- 1 - Ecole à type grand stage de formation de longue durée :
(ex. Toulouse : un stage de 9 mois
Montpellier : un grand stage d'un minimum de 6 mois, en fait de 9 mois depuis ces dernières années).
- 2 - Type d'Ecole à plusieurs stages à plus courte durée, pour permettre de connaître plusieurs genres d'établissements (ex. Epinay
Lyon, pour ses deux premières années d'Ecole)
A remarquer que Montpellier rejoint ces deux Ecoles, par ses 3 stages d'information qui permettent à l'élève de prendre contact avec 3 établissements différents).

N.B. : Lyon, pour permettre une expérience plus prolongée aux stagiaires a été amenée à ajouter une 3ème année de 9 mois de continuité de stage, sans supprimer la possibilité de connaître plusieurs types d'établissements).

Strasbourg débute par une année entière de pratique avant l'Ecole.

ESSAI D'HARMONISATION

En résumé : répartition du temps des deux années scolaires d'Ecole (en dehors de l'année de pratique dans un établissement) :

- 1 - La moitié du temps : soit 9 mois pour l'enseignement théorique
- 2 - La moitié du temps pour les stages de formation dans divers établissements.

Première moyenne d'orientation en vue d'un dénominateur commun :

Pendant une durée qui totalise une année scolaire, chaque élève effectue une moyenne de plusieurs stages (3 ou 4) dans des établissements différents, ceux-ci étant de durée égale et inégale.

L'articulation du temps et l'alternance stage-enseignement peuvent varier suivant les conditions locales de l'Ecole.

II - CONCEPTION ET BUT DES STAGES

- Rappel des définitions des différents types de stages, données au départ (se reporter à la partie du compte-rendu de la réunion de Lyon concernant ce rapport)
- Recherche des dénominateurs communs concernant la conception et le but des stages et essais d'harmonisation :

La synthèse après l'analyse de cette documentation un peu complexe (1) en raison non pas de la multiplicité des Ecoles mais de la variété des formes données par les différentes Ecoles pour répondre au fond aux mêmes préoccupations centrales, nous amène aux conclusions suivantes :

- 1 - Il y a chez tous la même idée commune de ne pas s'enfermer dans une seule et même formule et le besoin, pour un élève éducateur, de faire un tour d'horizon pour avoir une vue plus générale de la gamme des problèmes qui concerne l'enfance inadaptée.

D'où la nécessité de ne pas connaître qu'un seul établissement mais plusieurs, permettant de prendre contact avec plusieurs types d'enfants, de se documenter sur des méthodes différentes.

La réalisation pratique de cette idée centrale a été faite de façon diverse car dans la mise en action beaucoup de facteurs singuliers interviennent :

(1) se reporter au tableau de la situation des diverses Ecoles de Formation d'Educateurs, qui peut être consulté au Secrétariat Général de l'U.N.A.R.

- . conditions locales d'existence
- . édification de l'histoire de l'Ecole
- . situation et organisation matérielle de l'Ecole.

C'est ce qui donne pour chacune une physionomie particulière aux solutions qui peuvent paraître très diverses et pourtant émaner de la même préoccupation de base.

C'est pourquoi on va de la formule la plus centralisée :

Toulouse : 2 établissements différents

à

Epinay : 5 établissements (nombre max. fréquenté dans la structure actuelle)

Montpellier : de même : 4 ou 5 établissements.

2 - Conclusion : Il se dégage la conception de 3 grands type de stages :

. PETITS STAGES DE COURTE DUREE

entre quelques semaines (Toulouse, Montpellier, Epinay = 1 mois)
et 2 mois (Lyon).

Ces stages de courte durée ont une valeur de prise de contact avec un milieu d'enfants inadaptés et de première connaissance d'un certain type d'établissement.

. STAGE DE FORMATION PROPREMENT DITE par roulement de 3 à 6 mois de durée.

. STAGE DE FORMATION PROLONGEE, vrai stage d'apprentissage professionnel permettant l'expérimentation véritable du métier d'éducateur, l'intégration totale à une maison grâce à la continuité d'une année scolaire entière dans le même établissement.

Cet exercice du métier se fait sous direction, dans les conditions normales de continuité de vie de l'éducateur, cette permanence permettant seule d'instaurer une relation éducateur-enfant sous son vrai jour. Permet un travail personnel plus approfondi (prise en mains de responsabilités sous direction.) - (A Montpellier préparation du mémoire, travail de recherches personnelles qui doit s'appuyer sur les données concrètes des expériences pratiques de l'éducateur).

Ces trois formes de stages existent - leur distribution n'est pas la même partout.

ex. : actuellement :

Epinay	-	étape 1 et 2
Lyon	-	" 1, 2, et 3 (avec la 3ème année)
Montpellier-	"	1, 3, (on a préféré sacrifier 2 pour avoir 3 ou 1, 2, 3, Avec nouvelle structure 1 se décomposera en 1 et 2
Strasbourg	-	" 2 et 3 avec la révision indiquée
Toulouse	-	" 1 et 3.

- (1 : petits stages de courte durée
- (2 : formation proprement dite
- (3 : formation prolongée ou apprentissage professionnel.

SUGGESTION POUR UNE HARMONISATION DE LA CONCEPTION

Avec la structure de 3 ans :

- . STAGE PROLONGE résolu par la structure donnée :
(apprentissage professionnel fait : soit en 1^{ère} année
soit en 3^{ème} année)
- . STAGE DE FORMATION par roulement dont l'ensemble porterait sur 9 mois d'exercice, faits : soit en 3 fois (3 fois
trois mois)
soit en 4 fois
limite de temps du stage : plus de 2 mois, moins de 6 mois.
- . PETITS STAGES COMPLEMENTAIRES DE COURTE DUREE
entre quelques semaines et inférieur à 2 mois. A réserver (sauf cas exceptionnels) pour les stages qui ne sont pas dans un groupe d'enfants en contact direct mais plutôt aux stages type : service social.

REMARQUE : un stage en centre d'observation est reconnu souhaitable au cours de la scolarité par toutes les Ecoles.

- Pré-Stage
Ne se pose pas pour les candidats recrutés directement par les Etablissements. Doit être favorisé au maximum mais ne peut (témoignage d'Epinay et de Montpellier) être imposé automatiquement en raison des difficultés de son organisation.
- Colonies de vacances obligatoires
Dans la scolarité de Lyon et d'Epinay.

III - LES TERRAINS DE STAGE - DENOMINATEURS COMMUNS POUVANT ETRE DEGAGES ET SUGGESTIONS EN VUE D'UNE HARMONISATION

1 - AFFECTATION DES STAGIAIRES

Pendant les deux années d'Ecole, l'affectation des stagiaires est faite :

- o directement par l'Ecole, en liaison avec l'Association régionale de la région où se trouve l'Ecole
- o par l'intermédiaire de l'Association régionale dont dépend l'Etablissement d'enfants pour les placements hors région (toutefois certaines Ecoles traitent directement avec les Etablissements pour le placement des stagiaires).

2 - CONDITIONS D'AGREMENT DES TERRAINS DE STAGE

Semblent devoir se préciser avec l'affermissement de la profession. Les conditions devant être remplies par un établissement pour être agréé comme lieu de stage seraient à étudier d'une façon plus approfondie dans une autre réunion. La question posée au cours de la réunion a été seulement de savoir si la règle d'affiliation à l'Association régionale peut être une condition valable pour la formation des stagiaires.

La discussion amène aux premières conclusions suivantes :

- il peut y avoir des centres affiliés qui ne présentent pas des conditions techniques suffisantes pour assurer la formation de stagiaires,

- réciproquement, des établissements sans liaison avec les Associations régionales peuvent très bien recevoir des stagiaires des Ecoles,

- un dernier argument : une Ecole n'est pas obligatoirement soumise à l'autorité de l'Association régionale. Il faut qu'elle puisse garder son indépendance et avoir une grande liberté de choix pour ses stages.

3 - IMPLANTATION

Principe : autant que possible le grand stage continu d'apprentissage professionnel dans la région du travail futur,

les autres stages de formation éventuellement à l'extérieur, pour élargir ses connaissances pratiques,

En fait, garder une grande souplesse dans l'application de ce principe général.

4 - LES LIAISONS

On peut envisager 3 types de relations possibles pour l'organisation et le contrôle des stages :

stages régionaux : liaison : Ecole/Association régionale/Etablissement.
" extra-régionaux : liaison : Ecole/A.R. extérieure/Etablissement.
" " " : " : Ecole/ Ecole, quand il y a une Ecole dans la région d'implantation du stage.

IV - ORGANISATION DE LA FORMATION TECHNIQUE A L'INTERIEUR D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DES STAGIAIRES

Recherche des dénominateurs communs :

Conditions de travail du stagiaire : la formule de responsabilité progressive est préconisée par l'ensemble des Etablissements et des Ecoles (le stagiaire étant pris en main pour son initiation par un moniteur de stage compétent qui a la charge de sa formation).

La formule de l'internat pour les stages de contact en établissements est adoptée dans toutes les Ecoles.

(Les nombreuses questions se rattachant à la formation des stagiaires sont renvoyées à une future réunion).

V - DIRECTION ET CONTROLE DES STAGES - DENOMINATEURS COMMUNS

En se rapportant au tableau de la situation dans les différentes Ecoles, on constate que ce contrôle se fait par relation directe entre l'Ecole et l'Etablissement.

Ce contrôle est fait en liaison avec les équipes techniques des Associations régionales (ex. : équipe itinérante de l'Association régionale de Montpellier).

Problème du changement de stage :

Considérer les cas d'espèce - être très prudent (cf. Lyon)

L'Ecole reste toujours l'organe de décision (Montpellier)

VI - VALIDATION DES STAGES

Synthèse du résultat du dépouillement de la documentation des diverses Ecoles mentionnées au tableau :

- Notation à partir du rapport du directeur ayant reçu le stagiaire, faite en liaison avec la Direction de l'Ecole de Formation.

La collaboration pour cette notation est plus ou moins étroite suivant le lieu de placement en stage de l'élève (ce qui permet ou non des échanges oraux entre les responsables de la formation)

Notation uniquement sur questionnaire pour les stages trop éloignés.

Seule l'Ecole de Lyon a une interrogation de stage comptant dans la note de stage.

Placement strictement régional à Montpellier depuis quelques années, ce qui permet un contrôle beaucoup plus étroit.

- Critère de validation des stages

Rapport du directeur de l'Etablissement d'accueil du stagiaire. Plusieurs formules existent :

- 1 - ce rapport donne directement la note de stage arrêtant la validation,
- 2 - les notes de stage sont étudiées en commission, la décision de validation étant arrêtée par un jury après discussion,
- 3 - A l'Ecole de Lyon où, à la note du rapport de stage s'ajoute une interrogation sur le stage, l'interrogation sur le stage a le coefficient 4, la note de stage le coefficient 8.
(l'importance relative des notes de stage dans l'ensemble des notes a été étudiée avec le problème des sanctions au cycle d'enseignement).

OBSERVATIONS GENERALES concernant les difficultés qui se présentent quand il s'agit de sanctionner la pratique :

Importance d'une certaine structuration administrative pour résoudre les difficultés auxquelles on se heurte quand il s'agit de sanctionner la pratique, dues :

- aux réactions du stagiaire - difficultés d'acceptation d'une insuffisance sur le plan du comportement sans accuse autrui ou l'Etablissement,
- à la complexité du travail de l'éducateur - difficultés d'arrêter des normes pour proférer des jugements de valeur,
- aux rapports inter-individuels - l'importance de l'interférence des rapports inter-subjectifs dans un centre compliquant encore la difficulté précédente,
- à la variété des situations des grands stagiaires - (faisant fonction de cadre ou doublure, différence de situations matérielles) rendant quelquefois difficile une échelle comparative entre les résultats donnés par les différents stagiaires d'une même promotion,
- différence d'équipement technique des centres qui s'atténue actuellement et permet de donner de meilleures conditions de travail technique dans des conditions de contrôle sensiblement identiques. Le placement des stagiaires dans la région ou à proximité de l'Ecole de Formation permet de mieux connaître leur rendement pratique et d'utiliser un même système de références pour juger plus équitablement les résultats pratiques de stage en vue de la délivrance du diplôme.

UNAR LYON

25-26 mai 1957



Etude sur l'organisation des
Enseignements théorique
et pratique

Annexe III

Présentée par le Dr. KOHLER
Secrétaire Général de
l'Association Régionale pour la
Sauvegarde de l'enfance et de
l'adolescence de LYON.
et par le Dr. LACHANAT
Directeur technique du Centre
de formation d'Educateurs
pour l'enfance inadaptée de LYON.

Depuis 1952, date à laquelle a paru le numéro de la revue "Sauvegarde de l'Enfance" consacré à une mise au point sur le travail des différentes Ecoles d'Educateurs et à un essai de synthèse de ces travaux, de nombreuses réunions nous ont trouvé tous réunis autour d'une table et nous avons pu par des contacts personnels fréquents apprécier l'évolution qui s'est produite dans les différentes Ecoles.

Cette évolution correspond à des points de vue qu'il faudrait peut être préalablement définir : en effet nous nous sommes trouvés aux prises les uns et les autres avec des nécessités qui se sont fait chaque jour plus durement sentir ; la première et certainement la plus importante, a été la pénurie d'encadrement qui se fait encore sentir dans les différentes Institutions ou Centres pour Inadaptés ; la seconde est, les légitimes soucis manifestés aussi bien à l'U.N.A.R. qu'à l'A.N.E.J.I. de définir un "statut des Educateurs" et par conséquent de demander à ces éducateurs un certain nombre de garanties concernant leur formation et la validité de celle-ci.

Mais d'autres nécessités sont là qui nous pressent, entre autre le problème des prix de revient ; aussi bien le prix de revient de la formation proprement dite des éducateurs, et nous savons ce que cela représente dans le budget des Associations Régionales et les subventions correspondantes des Ministères de tutelle, que, également le problème des prix que coûte aux établissements leur encadrement.

Nous rappelons cependant les problèmes que nous avons toujours devant nous et qui restent entiers, quelles que soient les nécessités du moment : d'une part, comme nous le disions en 1952, trouver des hommes et des femmes qui, au regard de leur personnalité et des expériences qu'ils ont déjà vécues, sont aptes au métier d'encadrement de jeunes et d'autre part trouver chez ces hommes et ces femmes les capacités, aussi bien sociales qu'intellectuelles qui leur permettront de suivre des cours universitaires. Il n'est pas vrai que cette coexistence soit très facilement réalisable et les observations qui ont été faites depuis longtemps à ce sujet restent toujours au premier

.../...

plan de nos préoccupations, c'est-à-dire, permettre à des candidats de la culture de départ se trouve, ou insuffisante ou d'une forme qui ne répond pas à ce qu'ils vont trouver, d'aborder tout de même un enseignement qui leur donne la technicité que l'on attend d'eux.

Cependant il ne faudrait pas pour autant considérer que nous aurions à former, soit des médecins partiels, soit des psychologues partiels, soit des assistantes sociales partielles. Le métier d'éducateur n'est ni médical, ni psychologique, ni social, évidemment un peu de tout cela, mais il est essentiellement le métier qui consiste à éduquer des enfants ou des adolescents.

Dans cette perspective, les différentes Ecoles ont oeuvré, suivant des lignes qui tenaient soit à la personnalité de leur états majors, /soit enfin, et surtout, aux éléments d'information qu'elles recevaient sur ce qu'on est convenu d'appeler "le marché du travail".
soit des possibilités professionnelles dont elles disposaient.
Marché du travail des Educateurs, qui existe, comme il en existe un pour les mécaniciens ou les ouvriers et qui fait que les "fournisseurs" sont obligés de se plier aux demandes des intéressés, c'est-à-dire les établissements. Aussi a-t-on vu peu à peu l'évolution de l'enseignement se faire vers une augmentation générale de la partie pratique et aussi vers une augmentation de la durée, et, autant qu'il a été possible de la qualité et de la variété des stages.

Ce que nous allons voir maintenant va essayer de donner une synthèse des différents types d'enseignement rencontrés, tout d'abord sur le plan théorique et ensuite sur le plan pratique. Nous avons assez péniblement, il faut l'avouer, fait une comparaison des horaires que nous ont fournis les 6 différentes Ecoles, et nous avons abouti aux chiffres ci-dessous, qui correspondent aux chiffres indiqués en 1952 et à ceux qui nous ont été communiqués pour 1957. Comme on peut le constater, sont confirmés les tendances que l'on vient de noter, c'est-à-dire l'augmentation très particulière du programme pratique - sauf pour deux ou trois des Ecoles - mais nous nous empresserons d'indiquer que cette statistique ne correspond sans doute pas à la réalité pour les Ecoles en question, car on n'y a pas fait entrer les heures correspondant aux stages en session, qui certainement par leur intensité et leur homogénéité, présentent un apport de formation pratique beaucoup plus considérable que des heures de cours réparties dans l'année.

Nous allons maintenant envisager le détail de ces chiffres ainsi sommairement définis :

Quelques notions particulièrement intéressantes nous ont semblé ressortir de cette étude, dont on excusera l'aridité.

Il y a indubitablement une évolution des tendances de l'enseignement théorique, comme d'ailleurs de l'enseignement pratique.

En ce qui concerne l'enseignement théorique d'abord, il est très intéressant de voir apparaître, comme chapitre qui tend à prendre de l'importance, ce qu'on pourrait qualifier pompeusement d'enseignement sociologique. Quelle que soit l'Ecole, actuellement on trouve

.../...

une rubrique qui correspond à un tel terme, c'est-à-dire le souci que l'ensemble des Ecoles ont de donner à leurs élèves, au moins une initiation sur les différents milieux qui constituent la société où nous vivons, d'autre part sur les réactions et le mode de vie des groupes sociaux auxquels on peut avoir à faire, et enfin sur la place des Enfants Inadaptés dans ces différents groupes sociaux. Il y a là, très certainement, une voie d'abord heureuse de l'Enfance Inadaptée.

D'autre part un élément qui semble ressortir également de cette étude c'est l'aspect "réaliste" qui s'introduit de plus en plus ; c'est-à-dire que l'enseignement théorique cherche à prendre des bases correspondant à la réalité. En fait on peut considérer de la sorte que l'enseignement donné aux candidats éducateurs vise à une formule un peu analogue à celle qui, pendant un certain nombre d'années, a fait la qualité de l'enseignement médical français, à savoir l'enseignement clinique. Nous ne rappellerons pas ici toutes les suggestions qui, à un certain moment, ont pris ce sujet pour thème, mais il est certain que cette tendance est à encourager et à approfondir ; elle rejoint ce que nous disions tout à l'heure, des difficultés d'assimilation que rencontrent un bon nombre de sujets (par ailleurs certainement excellents candidats aux futures fonctions d'éducateur) devant des exposés par trop encombrés d'éléments théoriques et de vocabulaire abstrait ou trop savant.

En ce qui concerne l'enseignement pratique, d'autres nécessités se sont fait jour, soit qu'il s'agisse d'une initiation plus complète des candidats à des besognes ménagères, car on a souvent reproché à certaines Ecoles de ne pas tenir suffisamment compte de la part de besogne professionnelle de ce genre que le futur éducateur aurait à assumer, l'autre aspect est la possibilité pour les candidats éducateurs d'avoir une branche de spécialisation immédiate dans le domaine pratique où ils donneront, au Centre dans lequel ils exercent leur activité, une impulsion particulière.

Réservant à la discussion générale l'approfondissement de ces différents points, nous voudrions mettre ici en évidence quelques éléments qui nous paraissent particulièrement importants pour en dégager une commune mesure et pour arriver, sinon à trouver une formule commune, du moins une certaine entente sur les méthodes employées. C'est toujours la question de l'enseignement de la Pédagogie et de la Psychologie qui reste jusqu'à un certain point mal résolue. Nous disions déjà en 1952 ce qu'il en fallait penser, en particulier à propos de ce que l'on avait appelé une méthodologie à base scientifique. Il reste que la possibilité pour chaque Ecole d'utiliser des méthodes particulières d'enseignement doit être étudiée de près, mais qu'il est des points communs qui nous paraîtront intéressants ; c'est ainsi que l'on devrait semble-t-il s'accorder sur la nécessité du point de départ concret de toute étude théorique ; de même qu'il serait important de s'entendre sur l'animation du travail personnel des élèves par différentes sortes de contrôle ou d'émulation apportés par le personnel enseignant, sous forme de lectures, de conférences par exemple.

.../...

De même enfin se pose ici une question un peu particulière sur le plan des Ecoles, qui est d'abord le nombre des membres du personnel d'enseignement. L'unanimité ne semble pas être faite dans un sens ou dans l'autre suivant les Ecoles, c'est ainsi que dans telles d'entre elles, la multiplicité des professeurs est la règle, alors que telle autre a sensiblement cherché à en réduire la variété. Dans un cas comme dans l'autre, les arguments favorables et défavorables peuvent être discutés. Il est évident qu'en multipliant le nombre des personnalités venant parler à des candidats éducateurs on élargi l'horizon de ceux-ci et on les habitue à se frotter à des mentalités différentes, mais bien entendu, en procédant de la sorte, l'unité de l'enseignement risquerait d'être compromise si le personnel permanent de l'Ecole ne fournissait pas un effort considérable de reprise consécutive des éléments de formation ainsi apportés. A l'inverse le nombre réduit du corps enseignant signifie une concentration des efforts, une possibilité de coordination de l'enseignement très certaines, mais risque par contre de limiter l'ouverture des élèves sur le monde extérieur et, peut-être aussi de les déformer dans la mesure où le personnel en question présente lui-même des déformations.

Il est également, toujours pour parler du personnel enseignant, une question qui n'a pas été, semble-t-il résolue de manière systématique jusqu'ici, c'est son origine. C'est ainsi qu'on trouve dans les différentes Ecoles, au titre de professeur, aussi bien des membres particulièrement éminents du corps enseignant de l'Enseignement supérieur : professeurs de psychologie, de l'Université, professeurs de clinique médicale, que des enseignants plus modestes, mais dont la qualification a été reconnue. C'est là peut-être un des points les plus délicats à résoudre, car il est bien difficile de supposer que tel professeur d'université connaisse véritablement, et à fond, et personnellement, les problèmes que l'éducateur "sur le tas" a à résoudre ; mais, bien entendu, il apporte au candidat, s'il l'écoute, toute une richesse de ressources intellectuelles absolument inégalable. La situation nous paraît donc représenter l'un des points les plus intéressants de la discussion qui va suivre.

Cette distinction apparaît particulièrement sensible en ce qui concerne l'enseignement de la psychologie et de la pédagogie. Nous signalions déjà en 1952 une certaine hétérogénéité de ces enseignements et nous disions textuellement qu'ils souffraient de la scission qui existe toujours en puissance entre ceux qui travaillent "sur le tas" et ceux qui enseignent dans les Ecoles ; scission que les Ecoles de Cadres devraient s'efforcer d'atténuer. A ce point de vue, les efforts faits depuis 5 ans ont été certains et importants. Est-ce à dire qu'ils aient abouti complètement ? Nous croyons honnêtement que non, et qu'il reste encore un travail de recherche à ce point de vue méthodologique, encore une fois, qui n'a pas atteint son terme.

.../...

Il en est de même dans le problème que pose sous un angle différent, l'enseignement des travaux pratiques. En effet, il est difficile, là aussi d'obtenir des enseignants, la distinction entre ce qu'il faut apporter aux élèves comme éléments de culture personnel et ce qu'ils doivent leur donner comme méthode pédagogique, qui leur permettront de retransmettre l'enseignement ainsi reçu ; il en est ainsi, par exemple, pour la musique ; autre chose est de cultiver un élève au point de vue musical, et autre chose est de faire chanter convenablement des enfants inadaptés.

La culture générale des élèves est effectivement l'un des éléments sur lesquels le personnel permanent des Ecoles doit particulièrement insister ; et ceci amène à envisager tous les procédés parallèles à l'enseignement magistral, qui permettront un approfondissement de la dite culture et surtout qui s'efforceront de lui donner une teinte et un relief nouveau. On sait tous les efforts que la culture, dite "populaire" a entrepris depuis déjà un certain nombre d'années. Ce sont là les voies dans lesquelles les Ecoles sont obligées, qu'elles le veuillent ou non, de s'engager, étant donné, comme nous l'avons dit précédemment, la qualité habituelle de leur recrutement. De fait, il est très souhaitable pour nous que notre recrutement vienne de milieux dits modestes, car leurs contacts seront certainement beaucoup plus proches avec les enfants inadaptés que ceux de beaucoup de candidats dits "intellectuels". Mais cela implique de la part de l'encadrement des Ecoles un effort extrêmement difficile à tenir pour leur ouverture à des problèmes qui justement pour les intellectuels sont tout naturellement résolus.

Un des points également que nous voudrions voir discuter par les personnalités présentes, c'est celui de la liaison entre ces enseignements théoriques et pratiques et ce que ces élèves reçoivent au cours des différentes étapes de leurs stages. Cette liaison sera d'autant plus importante d'ailleurs à considérer, lorsqu'il s'agira des candidats qui auront fait une année préalable de séjour dans des Centres avant leur entrée dans une Ecole. Aucune formule ne semble actuellement avoir donné entière satisfaction, mais il semble se dégager le souci général, dans toutes les Ecoles, d'augmenter au maximum les contacts personnels entre enseignants et directeurs (ou Directrices) de stage. Cela est possible, soit en faisant venir à l'Ecole des Directeurs de stages et en leur demandant, autant qu'ils le peuvent, d'assumer une part de l'enseignement soit théorique, soit pratique ; mais cela n'est pas toujours particulièrement, et facilement réalisable, puisque les personnes en question sont, généralement surchargées de travail.

Par contre, une autre possibilité est celle du contact itinérant de l'un ou de plusieurs membres du personnel permanent des Ecoles, qui se rendent sur place dans les différents lieux de stage, pour "tâter le pouls" de la maison où sont envoyés leurs élèves. C'est reprendre sous une forme un peu différente cette technique du "super visor", qui est si chère aux américains, mais que l'on a apparemment bien du mal à implanter dans l'enseignement supérieur français.

Nous terminerons cet exposé, que nous n'avons délibérément pas voulu étendre à l'infini, par des considérations sur l'articulation des différents organismes en présence.

D'une Ecole à l'autre en effet, les formules administratives varient, et si au moins trois d'entre elles dépendent d'instituts d'Université, les autres n'ont pas un Statut réglementaire.

En ce qui concerne les premières, la difficulté essentielle est justement d'arriver à couler dans un moule qui recevra la sanction d'un diplôme, sinon officiel, du moins qui ressemble beaucoup à un diplôme officiel, des enseignements qui s'en éloignent souvent beaucoup. A ce point de vue, un effort de pénétration de l'Université dans les Centres et Services s'occupant de l'Enfance Inadaptée, doit être au premier plan de nos préoccupations. De même que nous exprimerons le souhait très vif, que le personnel " sur le tas", pour employer encore une fois cette expression, comprenne que les universitaires ne se renferment pas forcément dans leur tour d'ivoire.

Il n'est pas toujours de bon ton de citer ce qui se fait sur place, mais vous nous permettrez tout de même, puisque nous n'y avons qu'une part limitée, de vous citer le cas de LYON, et les résultats que l'effort tenacement poursuivi par M. le Pr HUSSON depuis plusieurs années, nous a permis d'enregistrer. Nous avons à l'heure actuelle, apparemment réussi, à trouver une officialisation de ce que l'Ecole de Cadres de la Sauvegarde avait commencé, et nous avons semble-t-il aussi réussi à préserver le légitime souci de maintenir une orientation pratique et une orientation humaine à l'enseignement ainsi distribué. Les garanties successives qui sont données par le texte même du règlement officiellement prévues par le Décret qui donne notre diplôme à la signature du Recteur, le font bien saisir. C'est ainsi que les stages reçoivent une sanction, en quelque sorte officielle, par la présence au jury d'examen de directeurs d'établissements, désignés sur proposition du Directeur de l'Ecole pratique de Psychologie et de Pédagogie. De même en cours d'études les notes concernant les stages sont harmonisées par le Directeur Technique du Centre de Formation d'Educateurs, mais en étroite liaison avec les services de l'Ecole Pratique. Tout cela ne se fait pas bien entendu, sans quelques pleurs et grincements de dents, mais on doit arriver ainsi à promouvoir une formule originale pour la Formation d'Educateur Spécialisé, dans la voie que l'Enseignement Supérieur nous a généreusement ouverte. On ne saurait semble-t-il pouvoir mieux attendre et, à ce point de vue, les tentatives que nous voyons se dérouler actuellement du côté de l'enseignement du 1er degré, doivent nous amener à saisir cette opportunité et à ne pas l'abandonner.

TABLEAU COMPARATIF DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUE
ET PRATIQUE.

	THEORIQUE		PRATIQUE	
	1952	1957	1952	1957
LYON	255	266	570	614 1 ou 2 Sessions d'1 sema
TOULOUSE	320	332	380	458
EPINAY	224	386	472	nombreuses ses.
MONTPELLIER	240	287	110 + ses.	106 j. + éd. phys
STRASBOURG		497		236 + session
BORDEAUX		341		101 j. 237 + 2 sess.
				193
	AUGMENTATION EN POURCENTAGE			
LYON		4,31%		7,71%
TOULOUSE		3,75%		20,52%
MONTPELLIER		19,75%		114,54%
EPINAY		63,39%		Sessions en aug- mentation

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

	LYON	TOULOUSE	EPINAY	MONTPELLIER	STRASBOURG	BORDEAUX
1° / Travaux ma- nuels et ménagers	210H. 204H.	254H.	243 H.	150H. Session non chif.	66H. + ses. 1 m.	47H.
2° / Education ar- tistique (arts plastiques-musique)	180H. 180H.	126H.	99H.	66H. Session	100H.	40H. + session
3° / Activités de jeux et d'imagi- nation	90H. 120H.	32H.	52H.	75H. Session	+ session 30H.	session
4° / Education phy- sique	90H. 84H.	36H.	64H.	116H. 20H. sem	+ session 40H.	150H.
5° / Divers - tech- niques audio-vi- suelles	0 30H.	0	0	65H. session	Session	0
AU TOTAL	570H. 614H.	380	457H.	472H. sess.	110H. 236H. + session	257H. + Sessions
						195H.

Il faut noter :

1°/ EPINAY : l'enseignement pratique est donné au cours des sessions successives de 12 à 20 jours qui ont été considérablement augmentées depuis 1952.

2°/ MONTPELLIER : des sessions de formation intensive existent également les unes obligatoires (expression, éducation physique, enseignement ménager etc...) les autres facultatives (natation, préparation à l'examen d'aide-moniteur d'éducation physique).

3°/ STRASBOURG : 2 sessions sont prévues pour les activités de loisirs.

4°/ LYON : une expérience de session de formation intensive a été faite cette année. Dès l'année scolaire prochaine deux sessions seront organisées portant sur des sujets d'actualité (techniques audio-visuelles par exemple).

De plus, il faut remarquer une légère augmentation des cours pratiques bien que le règlement indique que le nombre des heures de cours est toujours de l'ordre de 570.



ANNEXE IV

Rapport sur les sanctions au cycle d'enseignement

Présenté par Mademoiselle LENHARDT,
Monitrice-Chef de l'Institut de
Psycho-Pédagogie Médico-Sociale
de l'Université de MONTPELLIER.

INTRODUCTION

Un bref préambule est indispensable pour comprendre la difficulté de ce rapport et rendre attentif à ses écueils.

Un tout autre type de difficulté surgit dans l'élaboration de ce nouveau rapport.

Pour le premier rapport sur les stages, il fallait faire face à une multitude de données éparses, mais une fois le cadre établi il y avait quand même une seule idée directrice pour guider ce travail, un objectif qui était la formation pratique au contact avec des enfants, donc quelque chose de concret, qui s'incarnait dans des situations de temps, de lieu. Le dépouillement analytique, si fastidieux soit-il, s'étalait sur un seul plan, s'adressait à une seule forme d'enseignement (enseignement donné dans les stages pratiques).

Dans une étude des "sanctions au cycle d'enseignement" adoptées dans les différentes Ecoles de Formation, comment rechercher les dénominateurs communs, harmoniser ? Il s'agit d'harmoniser quoi ?

En fait il s'agit d'harmoniser des touts complexes, mettant en jeu des acquisitions correspondant à différentes formes de l'enseignement, sanctionnant non seulement des connaissances, mais plus souvent encore des possibilités et des valeurs dans tous les domaines : théorique, pratique, technique et humain.

Dans tout problème humain il faut distinguer la forme et le contenu.

Au cycle des études, la structure des examens et sanctions est fatalement pour une part fonction de la structure générale et de l'organisation d'ensemble de l'Ecole (celle-ci dépendant d'ailleurs à la fois de la façon dont on envisage les problèmes et des conditions d'existence de l'Etablissement).

L'ensemble des sanctions exigées dans une même Ecole pour la délivrance de son diplôme a une unité interne qui donne à chacune des sanctions prévues son sens. C'est essentiellement le contenu que l'on vise, si l'on veut sanctionner valablement une formation.

Il est alors indispensable pour y voir clair, de faire une étude comparative de l'état actuel de la question dans les différentes Ecoles en vue de rechercher des facteurs communs (ou plus exactement une doctrine commune). Pour cela il faut commencer par une étude analytique car on ne peut d'un coup de baguette magique avoir la prétention de dégager des dénominateurs communs à partir de tous synthétiques et d'harmoniser ces tous.

Décomposer est le premier temps de la méthode de travail qu'il convient d'utiliser.

PLAN ET DEFINITIONS

Pour préparer ce rapport, le plan le plus logique était d'adopter la terminologie traditionnelle des examens qui est précisée dans les quelques définitions suivantes :

1^o) Epreuves d'examens théoriques : les épreuves de structure dite classique qui comptent deux catégories

- épreuves écrites : compositions à exécuter en temps limité
- épreuves orales : interrogations auprès d'un ou plusieurs professeurs.

2^o) Epreuves pratiques : plusieurs types sont possibles :

Leur caractéristique commune est d'être faite sur un sujet imposé dans des conditions déterminées dans le temps, les résultats étant arrêtés par un jury d'examen

- ex. : - examen de fin de session intensive (quand il existe)
- épreuves de travaux pratiques : soit réalisation en atelier (en temps limité) soit conduite d'un travail avec un groupe (avec éventuellement interrogation complémentaire sur le travail exécuté).

REMARQUE : On pourra appeler notes de travaux pratiques la sanction portant sur les techniques d'activités éducatives correspondant au travail pratique effectué par l'élève au cours de l'année (ou d'une période de travail).

3°) Notes de stage : Notes sanctionnant le travail fait au cours de stages de contact avec les enfants, arrêtées par un jury de validation de stages à partir

- des rapports de stage
- et éventuellement d'une épreuve complémentaire de fin de stage .

4°) Mémoire : rédaction d'un travail personnel de recherche (à Montpellier il est fait en liaison avec les premières expériences de stagiaire-éducateur, au cours des stages de contact avec les enfants pendant une période d'un minimum de 6 mois de stage à plein-temps).

Conditions de présentation du mémoire :
problème de structure portant sur le plan administratif et technique.

Sanction du mémoire : modalités de soutenance devant jury et notation (admission - ajournement - refus).

5°) Délivrance du diplôme : on sous-entend ici :
les conditions d'obtention du titre de diplômé.

- les règles adoptées pour la synthèse des résultats
- l'importance relative des diverses notes (éventuellement l'ordre de priorité des épreuves, le dernier acte de scolarité exigé, les éliminatoires).

Ces grands cadres ont été suivis pour dresser le dépouillement analytique de la situation des "SANCTIONS AU CYCLE D'ENSEIGNEMENT", telles qu'elles existent actuellement dans tous les centres de formation d'Éducateurs.

(voir ci-joint le rapport de Mademoiselle LENHARDT, présenté sous forme de tableaux).

Comme il ne faut pas oublier que pour présenter ces tableaux on a dissocié les éléments d'un tout, il est bon pour ne pas fausser la réalité, lorsqu'on étudie chaque question séparément, de pouvoir se reporter à l'ensemble de la situation de chaque Ecole, en s'exerçant à lire ces tableaux dans les deux directions :

- horizontale : situation détaillée de toutes les Ecoles relative à un même type de sanction
- verticale : ensemble des sanctions au cycle d'enseignement pour une même Ecole.

L'examen de ces tableaux, s'il ne peut amener à tirer une doctrine générale sur le plan des sanctions, doit amener chaque Ecole à faire une loyale étude critique et une mise au point éventuelle de ce qui existe pour mieux correspondre au but qu'elle se propose.

RAPPORT SUR LES SANCTIONS AU CYCLE D'ENSEIGNEMENT

(Présenté à la réunion de la Commission des Ecoles d'Educateurs les 25 et 26 mai

SANCTIONS AU CYCLE D'ENSEIGNEMENT

A l'admission

BORDEAUX	EPINAY	LYON
Examen de sélection	Examen de culture générale - questionnaire - dissertation	Examen de culture générale (pour les non titulaires de la 1ère partie du Bac- calauréat ou d'un des di- plômes de l'enseignement technique porté sur la liste approuvée par le Recteur).
Examen d'entrée pour les non-bacheliers.	Examen psychologique Observation du comporte- ment, note pratique ?	Examen de fin de stage probatoire. Jury d'admission présidé par le Directeur de l'Ecole pratique.

MONTPELLIER	STRASBOURG	TOULOUSE
Examen de culture générale (obligatoire pour tous quels que soient les examens que possède le candidat)	Epreuve de culture générale (pour les non-bacheliers)	Pré-stage d'un mois en centre d'observation.
Examen psychologique.	Examens psychologiques.	Examen de culture générale (plus approfondi pour les non-bacheliers)
Stage probatoire : Travaux pratiques d'atelier, Stage en centre d'observation, Travail de documentation	Décision du Conseil des professeurs. Pas d'épreuves éliminatoires au début.	
(chaque professeur fait un rapport écrit)		
Synthèse des résultats faite par un jury réuni sous la direction de l'Institut avec tous les professeurs et le directeur de l'O.P. qui assure les examens psychologiques.		

SANCTIONS AU COURS ET A LA FIN DES ETUDES

EPREUVES D'EXAMENS THEORIQUES - EPREUVES ECRITES

BORDEAUX	EPINAY	LYON
<p>Sanction de 1ère année : Examen de passage.</p> <p><u>2 écrits</u> : psychologie générale psycho-pédagogie.</p>	<p>Sanction de 1ère année : <u>3 épreuves écrites</u> : note 0 à 25. Porte sur n'im- porte quelle matière, en général : juridique psychologique pédagogique. Mémoire : préparé et pré- senté en 1ère année.</p>	<p>Pas d'épreuves théoriques écrites en fin de 1ère année.</p>
<p><u>TOTAL</u> : ? ? épreuves</p> <p><u>Sanction de 2ème année</u> Examen de fin d'études écrit.</p>	<p><u>TOTAL</u> : 3 épreuves + Mé- moire</p> <p><u>Sanction de 2ème année</u> Rapport de stage fait par l'élève, examiné par le jury.</p>	<p><u>TOTAL</u> : 0 épreuve</p> <p><u>Sanction de 2ème année</u> <u>2 épreuves écrites</u> (on ne peut être admis à subir cette partie théorique qu'après admission à l'examen de stage qu'on passe en 1ère (coeff.6) - 1 de biologie (coeff.3) - 1 de psychologie et pédagogie (coeff.3)</p>
<p><u>Facteurs communs</u> (Epreuves écrites de : à toutes les Ecoles)</p> <p>Psychologie Pédagogie Psychiatrie infantile</p>		<p><u>3ème année</u> : Mémoire (soutenance)</p>

MONTPELLIER

STRASBOURG

TOULOUSE

Fin de 1ère année :
3 examens en fin de 1ère année.

Examen de formation génér.
(conditionne le passage en 2ème année)

3 épreuves écrites :
généralités sur la psychologie
pédagogie médico-sociale
(coeff. 3)
psych. de l'enf. (" 3)
psych. générale (" 2)

Examens spécialisés
Psychologie appliquée à l'enfance inadaptée et méthodes de connaissance psychologique de l'enfant.

2 épreuves :
- étude des inadaptations (coeff. 2)
- méthodes de connaissance (coeff. 2)

Pédagogie spéciale :
1 épreuve.

TOTAL : 6 épreuves

Sanction de 2ème année

Mémoire de fin d'études (autorisation de présentation conditionnée par validation du grand stage)

N.B. Les échecs aux examens spécialisés peuvent être réparés en 2ème année.

Fin de 1ère année :
Epreuves écrites de
biologie
psychiatrie
pédagogie
théorique et pratique
(en temps limité - interrogations sur des questions précises).

Psychologie pratique :
épreuve portant sur un travail précis aboutissant à la présentation d'un bref mémoire avant le mois de juin.

TOTAL : 3 épreuves + Mémoire

Sanction de 2ème année

3 épreuves :
pédagogie théorique et pratique
psychologie et morale
biologie et psychiatrie infantile.

Fin de 1ère année :
3 épreuves :
pédagogie
psychiatrie infantile
psychologie.

TOTAL : 3 épreuves

Mémoire.

EPREUVES D'EXAMENS THEORIQUES - EPREUVES ORALES

SANCTIONS DE 1ère ANNEE

BORDEAUX	EPINAY	LYON
<p>- 1 interrogation portant sur 1 des épreuves suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• biologie humaine• psycho-physiologie• psychologie sociale coeff.2 <p>- 1 interrogation portant sur 1 des enseignements spéciaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• pédagogie spéciale• psychiatrie infantile et hygiène générale• droit et assistance coeff.3 <p>(tirage au sort des épreuves)</p> <p><u>TOTAL : 2 interrogations</u> coeff.5</p>	<p>3 oraux (tirés au sort - 1/4 d'heure chacun) notés de 0 à 20</p>	<p>2 épreuves orales</p> <ul style="list-style-type: none">• droit et assistance coeff.3• pédagogie pratique de l'enfance inadaptée coeff.3 <p>(éliminatoires note inférieure à 6/20 quelle que soit l'épreuve)</p>

REMARQUE :

En gros 2 principes pour les épreuves orales :

MONTPELLIER

STRASBOURG

TOULOUSE

Examen de formation génér.

11 épreuves orales
(correspondant aux matières
d'enseignement)

coeff.

• physiologie	2
• psycho-pédagogie médico-sociale	2
• psych. de l'enfant	1
• psycholog. générale	2
• pédagogie	2
• hygiène	$\frac{1}{2}$
• secourisme	$\frac{1}{2}$
• droit pénal	$\frac{1}{2}$
• droit civil	$\frac{1}{2}$
méthodes pratiques d'assistance	$\frac{1}{2}$
notions élémentaires d'assistance	$\frac{1}{2}$
	<hr/>
	40

pas d'épreuves orales
(?)

13 épreuves :

- pédagogie
- psychiatrie infant.
- psychologie infant.
- psychologie générale
- législation
- pratique des tests
- organisation de
maisons d'enfants
-

Examens spécialisés

- psychologie appliq.
à l'enf. Inad. et mé-
thode de conaiss.
psychologique de
l'enfant :

- étude des inadap-
tations 2
- méthode de conaiss 2
- connaissance du
milieu 2

- pédagogie spéciale:

- pédag. appliquée
à l'enf. Inadapt. 2
- techniques assoc.
à la pédagogie 2

1°) Principe du tirage au sort (pour échapper à la multitude des matières)
2°) " du contrôle de tous les enseignements (même si les interrogations
portent sur un programme très limité)

EPREUVES PRATIQUES

BORDEAUX	EPINAY	LYON
<p><u>1ère année</u> Travaux pratiques de psychologie expérimentale (coeff. 2)</p>	<p><u>1ère année</u> Notes de stage d'école (0 à 50)</p>	<p><u>1ère année</u> 3 épreuves pratiques d'ordre pédagogique : - activité de jeu et d'imagination (coeff. 2) - technique manuelle (c. 2) ou activités artistiques - éducation physique (c. 2)</p>
<p><u>2ème année</u> Direction d'un groupe d'enfants dans des activités éducatives. 2 spécialités dont 1 au choix, l'autre obligatoirement éducation physique ou travaux manuels.</p>	<p><u>2ème année</u></p>	<p><u>2ème année</u> 3 épreuves d'ordre pédagogique : - activité de jeu (c. 2) - travaux manuels ou activités artistiques (2) - éducation physique (C. 2)</p>
<p><u>NOTES DE STAGES PRATIQUES DE CONTACT AVEC LES ENFANTS</u></p>		
<p><u>2ème année</u> Note de stage dans 2 établissements différents conditionne la présentation à l'examen théorique (note minimum 3,5/10)</p>	<p><u>2ème année</u> Note de stage pratique.</p>	<p><u>1ère et 2ème année</u> 2 interrogations sur les stages (coeff. 6) Note du directeur de stage (coeff. 6)</p>
<p><u>MEMOIRE</u></p>		
<p>Mémoire (noté coeff. 3 dans l'examen général de coeff. total : 17) présenté en 2ème année</p>	<p><u>MEMOIRE</u> Mémoire (fait en 1ère année) peut atténuer les résultats indécis de la 2ème année.</p>	<p><u>MEMOIRE</u> Mémoire présenté à la fin de la 3ème année.</p>

MONTPELLIER

STRASBOURG

TOULOUSE

1ère année

Examen de pédagogie spéciale
- pratique (objet fabriqué
et travail de documentation)
avec interrogation de péda-
gogie appliquée

- validation des sessions
intensives :
(activités d'expression,
éducation physique, ensei-
gnement ménager...)

2ème année

Validation session inten-
sive

STAGES

1ère année
Notes de petits stages

2ème année
note de grand stage (con-
ditionne l'autorisation de
soutenance de mémoire, der-
nier acte de scolarité).

MEMOIRE

Fin d'études permet la
délivrance du diplôme.

1ère année

Mémoire (indiqué comme
épreuve pratique)

Note d'assiduité, de com-
portement général d'apti-
tudes (moyenne des notes
données par les profes-
seurs)

2ème année

Epreuves facultatives

- . natation
- . chant
- . jeu dramatique
- . marionnettes

Epreuves obligatoires

- . enseignement ménager
- . pédagogie pratique
- . éducation physique
- . secourisme

STAGES

Passage de la 1ère en
2ème année :

Note de stage conditionne
l'admission définitive en
2ème année.

MEMOIRE

Indiqué en 1ère année
comme épreuve pratique.

1ère année

Note de comportement
dans la groupe (a le
plus fort coefficient)

2ème année

STAGES

Note de stage pratique
de 2ème année
(qui conditionne le
succès final)

MEMOIRE

Fin de 2ème année pour
délivrance du diplôme.

CONDITIONS ET DELIVRANCE DU DIPLOME (énoncé de l'ensemble des épreuves)

BORDEAUX	EPINAY	LYON
<p><u>Examen de passage en 2ème année</u> 2 épreuves écrites 1 " pratique 2 " orales.</p>	<p><u>Examen de fin de l'année</u> 3 épreuves écrites 3 " orales - note de stage à l'école - mémoire.</p>	<p><u>Examen de passage en 2ème année</u> 2 épreuves orales 3 " pratiques notes et 2 interrogations de stage.</p>
<p><u>Examen de fin de 2ème année</u> (avec conditions d'admiss.) 1 - note de stage d'un minimum de 3,5/10 2 - dépôt d'un mémoire) l'examen comprend : 2 épreuves écrites 2 " orales le mémoire notes de stage</p>	<p>Rapport de synthèse (rédigé par l'élève) - notes de stages pratiques</p>	<p><u>Examen de fin d'études</u> 2 épreuves écrites 3 épreuves pédagogiques pratiques 2 épreuves orales notes de stage et interrogation sur les stages.</p>
		<p><u>3ème année</u> Mémoire et délivrance du diplôme</p>
<p><u>TOTAL DU NOMBRE D'EPREUVES</u></p> <p>Epreuves écrites : 4 (1e et 2e années) Epreuves orales : 4 Epreuve pratique : 1 notes de stage Mémoire</p>	<p>Epreuves écrites : 3 (1ère année) Epreuves orales : 3 Notes stage Ecole Mémoire (1ère année) Rapport synthèse stage Notes stages pratiques</p>	<p>Epreuves écrites 2 (1ère et 2e année) Epreuves pratiques 6 Epreuves orales 4 Interrogations (s/ les stages) 4 Notes de stage Mémoire (3e année)</p>

MONTPELLIER

STRASBOURG

TOULOUSE

Passage de 1ère en 2ème année conditionné par :

1'examen de formation générale : 3 écrits
11 oraux

1'appréciation des petits stages d'information (non éliminatoires)

Examens spécialisés

3 écrits
Epreuve pratique
5 oraux

Validation des sessions intensives.

Fin de 2ème année

Validation du grand stage (éliminatoire)

Mémoire.

Epreuves écrites : 6
" orales : 17
" pratiques
et validation des sessions intensives. Appréciation petits stages
Note de grand stage
Mémoire (fin d'études)

Examen de fin de 1ère année

notes d'assiduité
de comportement et
d'aptitudes (données par tous les professeurs)

3 épreuves écrites
1 " mémoire
Note de stage.

Examens de fin d'études

3 épreuves écrites
6 " orales
4 " pratiques
(avec pratiques facultatives)

DELIVRANCE DU CERTIFICAT D'ETUDES PSYCHO-PEDAGOGIQUES.

Diplôme d'Educateur (après stage complet)

Epreuves écrites : 6
(1ère et 2ème année)
Epreuves orales : 6
(2ème année)
Epreuves pratiques (2ème année) : 4
Notes d'assiduité
Mémoire (1ère année)
Note de stage.

Examen de fin de 1ère année

Epreuves écrites
Epreuves orales
Notes de comportement d'Ecole
Note de stage de contact.

Sanction de fin d'études

Notes de stage de 2ème année
Mémoire.

Epreuves écrites
" orales
Note de comportement d'Ecole
Note de stage de 2ème année
Mémoire